



COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DEMOCRATIE

Tél : (00227) 21 76 77 43 / 96 99 46 56 / 93 91 79 79/96 98 21 11

E-mail : coddhd@Yahoo.fr

Communiqué de presse sur les conflits intercommunautaires dans les départements de Ouallam et Filingué.

Suite à deux missions consécutives effectuées dans la zone de ouallam, aux mois de janvier et avril 2009, l'ANDDH, à travers deux communiqués de presse () a attiré déjà l'attention des autorités sur les risques graves de violation des droits de l'homme que pourrait entraîner l'insécurité chronique qui s'est graduellement et structurellement installée dans le nord Tillabéri

A l'époque, l'ANDDH faisait des recommandations fortes dont :

- le désarmement des populations civiles ;
- la création de postes fixes et mobiles de sécurité dotés de moyens appropriés ;
- la construction d'infrastructures socio économiques afin de viabiliser la zone.

Malheureusement, en réponse aux recommandations de l'ANDDH, ces autorités n'avaient pas pris les dispositions à la hauteur de la gravité de la situation.

Les différents fora organisés à Tillabéri, n'ont pas apporté les résultats escomptés,

- soit du fait de l'insuffisance de réflexions par rapport à la problématique,
- soit du fait que certains acteurs clés aient été écartés,
- soit que les recommandations qui en étaient issues, n'avaient pas été mises en œuvre.

Cette léthargie a favorisé une fois de plus des nouveaux affrontements meurtriers entre les communautés.

Ainsi, suite aux affrontements du dimanche 23 Août 2009, le Collectif des Organisations de défense des droits de l'homme et de promotion de la démocratie (CODDHD) a diligenté une mission d'investigation en relation avec l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), Timidria et l'Organisation de Défense des Droits et des Libertés Humains (ODLH), ses trois structures membres, qui suivent le dossier de l'insécurité Nord Tillabéry, depuis plusieurs années.

A l'issue de cette mission, les constats suivants ont été dégagés :

Des déroulements des faits:

- le dimanche 23 août 2009, un camion de transport en commun, de marque Saviem, immatriculé 8C9287 quittant Baléyara pour Bani Bangou a été attaqué, à environ trois km du village de Dangara, par un groupe d'assaillants peulh. Selon les informations concordantes, ces assaillants ont tiré plusieurs coups de feu sur le véhicule, obligeant le chauffeur, atteint à la hanche, de s'arrêter. Ils ont procédé au dépouillement des passagers de leur argent avant d'exécuter sept passagers zarmas.

Cette attaque s'est soldée par 7 morts et 3 blessés dont une femme.

Les personnes décédées sont les suivantes :

- Halidou Koda âgé de 60 ans du village de Dagara,
- Kimba Kano âgé de 55 ans du même village,
- Saley Garbeye du village de Garbeye,
- deux ressortissants de Fandoukeyna Sabarara,
- un ressortissant de Darey Bangou
- et l'apprenti du camion.

Les personnes blessées sont les suivantes:

- le chauffeur du véhicule, grièvement blessé actuellement hospitalisé à l'hôpital de Ouallam, et 2 passagers..

Après ces douloureux événements, des attaques systématiques ont été perpétrées sur la communauté peulhs. Selon cette même communauté et les autorités administratives et coutumières rencontrées, ces attaques ont occasionné 13 morts, 5 blessées graves et plusieurs personnes dont les familles sont sans nouvelles.

Les pertes en vie humaine sont les suivantes :

- Elhadj Garba Tchiakawa, 75ans
- Aissa Kouda, 55 ans, épouse de ELHAJ Garba
- Aichatou Elhadj Garba, fille aîné de Elhadj Garba
- Djibo Amadou fils de Elhadj Garba
- Beto Djibo, 54ans
- Kaderou Harouna, 36 ans, épouse de Beto Djibo ;
- Saidou Beto, 13ans, fils de Beto ;
- Modi Gna, 7ans, fille de Béto,
- Hama Saidou , 7ans, membre de la famille de Beto Djibo ;

- Maman Ali, 65ans
- Haoua Koïré, 55 ans, épouse de Maman Ali
- Mahamadou Ali Maman, 37 ans, fils de Maman Ali 37ans
- et 1 enfant de la famille de Maman Ali,

En ce qui concerne, les personnes dont les familles sont sans nouvelles, elles sont au nombre de 44 et 10 familles, à la date du 31 aout 2009. La liste des noms des 44 personnes et celle des 10 chefs de famille est disponible aux sièges de l'ANDDH, de l'OLDH, de Timidria et du CODDHD.

Après analyse de la situation, nos organisations font le constat suivant :

- les populations peulhs et Zarma dans la vallée de Sakharé, commune rurale de Dingazi, au centre de ce conflit, vivaient en parfaite symbiose jusqu'à l'attaque d'Aboyokh peulh de mars 2009 dans la commune rurale d'Abala qui s'est soldé par 16 morts ;
- depuis cette attaque la méfiance s'est installée entre les deux communautés ;
- cette méfiance, l'intolérance et la mauvaise gestion du conflit entre les deux communautés, seraient à l'origine de l'expansion des tueries dans le nord Tillabéri ;
- Les populations n'ont pas eu de secours à temps.
- L'insuffisance des moyens et la présence timide des forces de sécurité ne rassure guère les populations.
- La démission de l'Etat face à sa mission de sécurisation des populations et de leurs biens.

Au regard de tout ce qui précède, nos organisations font les recommandations suivantes :

A l'endroit de l'Etat :

1. L'identification et désarmement immédiat de toutes les personnes armées;
2. la création de postes de sécurité fixes et mobiles dans toute la zone ;
3. le regroupement des familles dispersées ;
4. La réinstauration d'une justice sociale en identifiant les coupables et en les punissant conformément à la loi. ;
5. la création d'infrastructures socioéconomiques pour viabiliser la zone ;
6. la réconciliation des différentes communautés touchées par les conflits ;
7. La réalisation d'une étude approfondie sur l'insécurité transfrontalière entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso
8. La mise en œuvre des conclusions des différents foras tenus sur l'insécurité dans la zone nord de Tillabéri.

A l'endroit de la société civile :

1. la formation et la sensibilisation de tous les acteurs sur les droits humains et la coexistence pacifique.

A l'endroit des populations

1. Faire recours à la justice dans le règlement des conflits.
2. Privilégier le dialogue social et la tolérance dans les relations intercommunautaires.

Fait à Niamey, le 05 Septembre 2009

Le Secrétaire Général

NAHANTCHI GARBA